

ANNEXE

QUESTIONNAIRES

TABLE DES MATIÈRES

FICHE 2 : ECRANS ET ECRANS PLATS

FICHE 6 : ORDINATEURS PORTABLES

FICHE 7 : CARTOUCHES DE TONER

FICHE 8 : ORDINATEURS PERSONNELS

FICHE 9 : IMPRIMANTES, PHOTOCOPIEUSES, TELECOPIEURS ET SCANNEURS

FICHE 12 : SERVICES D'IMPRESSION

FICHE 14 : SERVICES DE RESTAURATION

FICHE 15 : SERVICES DE NETTOYAGE

FICHE 16 : DETERGENTS A USAGE PROFESSIONNEL POUR LAVE-VAISSELLE

FICHE 17 : DETERGENTS TEXTILES A USAGE PROFESSIONNEL

FICHE 18 : LUTTE ANTIPARASITAIRE A L'INTERIEUR

FICHE 20 : BATTERIES NON RECHARGEABLES

FICHE 24 : REFRIGERATEURS ET CONGELATEURS MENAGERS

FICHE 27 : LAVE-VAISSELLE MENAGERS

FICHE 30 : ENVELOPPES

FICHE 31 : ETIQUETTES

FICHE 32 : GOMMES

FICHE 34 : COLLES

FICHE 35 : COLLES DE PAPETERIE

FICHE 36 : CLASSEURS

FICHE 37 : INSTRUMENTS D'ÉCRITURE

FICHE 38 : AMEUBLEMENT INDOOR

FICHE 39 : AMEUBLEMENT OUTDOOR

FICHE 47 : CAHIERS ET CARNETS BROCHES

FICHE 48 : PAPIER À COPIER ET PAPIER GRAPHIQUE

FICHE 49 : SHAMPOINGS, APRES-SHAMPINGS, GELS DOUCHE ET SAVONS LIQUIDES ET SOLIDES

FICHE 51 : NETTOYANTS UNIVERSELS

FICHE 53 : CHIFFONS ET TORCHONS MICROFIBRE

FICHE 54 : DÉTERGENTS POUR VAISSELLE À LA MAIN

FICHE 57 : TEXTILES ET ACCESSOIRES D'HABILLEMENT

FICHE 73 : PEINTURES, VERNIS ET LASURES D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR

FICHE 77 : COLLECTE DE DÉCHETS

FICHE 78 : VÉHICULES

FICHE 2 : ECRANS ET ECRANS PLATS

Question 1 : Il existe, pour les écrans et les écrans plats, cinq labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Nordic Swan, EU Ecolabel, Energy Star et TCO-displays. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'écrans et écrans plats contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : La consommation d'électricité ne dépasse pas 28 fois le nombre de mégapixels, ou si celui-ci est inférieur à 1 mégapixel, les 23 watts

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : En mode "veille" la consommation d'électricité est inférieure à 2 watts

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : En mode "Arrêt", la consommation d'électricité est inférieure à 1 watt

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Le mode "Arrêt" ou "Veille" doit être activé automatiquement après 30 minutes d'inactivité

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les plastiques utilisés pour emballer les écrans ne contiennent pas de polymères halogénés				
la documentation doit être imprimée sur du papier blanchi sans chlore, de préférence à base de papier recyclé				
le manuel doit aussi être disponible en format électronique				
la garantie couvre 3 ans				
les pièces à remplacer pendant la durée de vie normale doivent rester disponibles pendant au moins 5 ans après la fin de la production				
les joints sont faciles à trouver en vue du recyclage				
les éléments plastiques doivent être marqués selon la norme ISO 11469				
les éléments métalliques collés ou moulés sont interdits				
90% en poids des matériaux plastiques doivent être recyclables (recyclage de l'énergie thermique par incinération exclu)				
90% des matériaux métalliques doivent être recyclables				
les retardateurs de flamme ne peuvent pas provoquer le cancer (phrase de risque R45)				
les retardateurs de flamme ne peuvent pas provoquer des altérations génétiques héréditaires (phrase de risque R46)				
les retardateurs de flamme ne peuvent pas				

altérer la fertilité (phrase de risque R60)				
les retardateurs de flamme ne peuvent pas poser un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R61)				
l'émission sonore doit être inférieure à 39 dB(A) en mode d'attente (ou 42 si le produit n'émet pas de son avec des composantes discrètes importantes)				
l'émission sonore doit être inférieure à 44 DB(A) en mode actif (ou 47 si le produit n'émet pas de son avec des composantes discrètes importantes)				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 6 : ORDINATEURS PORTABLES

Question 1 : Il existe, pour les ordinateurs portables, cinq labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Nordic Swan, EU Ecolabel, Energy Star et TCO-displays. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'ordinateurs portables contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : En mode attente (arrêt), la consommation d'électricité ne dépasse pas 1 watt, ou 0,7 watt si le mécanisme de réveil par le réseau est activé

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.1bis : Le mode attente ou arrêt correspond aux états S4 ou S5 (hibernation) de la norme ACPI ou lorsque le mode correspond au niveau de consommation électrique le plus faible, qui ne peut pas être interrompu par l'utilisateur, et qui peut être maintenu pendant une durée indéterminée

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : En mode veille la consommation d'électricité ne dépasse pas 1,7 watt

Option de réponse

je souhaite disposer plus de renseignements avant de répondre

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2bis : Le mode veille correspond à l'état S3 (suspension en mémoire vive) de la norme ACPI

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : En mode inactif, la consommation d'électricité ne dépasse pas 14 watts pour des ordinateurs de catégorie A

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3bis : Les ordinateurs relèvent de la catégorie A s'ils n'ont pas de processeur graphique doté d'au moins 128 MO de mémoire dédié et non partagée, un ou plusieurs processeurs multinoyaux ou plusieurs processeurs discrets

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : En mode inactif, la consommation d'électricité ne dépasse pas 22 watts pour des ordinateurs de catégorie B

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4bis : Les ordinateurs relèvent de la catégorie B s'ils ont un processeur graphique doté d'au moins 128 MO de mémoire dédiée et non partagée, un ou plusieurs processeurs multinoyaux ou plusieurs processeurs discrets

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : L'alimentation électrique externe est conforme aux exigences d'efficacité du label Energy Star

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5bis : Les spécifications d'Energy Star et la liste des produits ayant obtenu ce label peuvent être consultées sur www.energystar.gov/powersupplies

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La batterie doit avoir une efficacité d'au moins 80% à partir de 20% de la puissance nominale

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : La batterie doit avoir un facteur de puissance de 0,9 à 100% de la puissance nominale

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : La consommation d'électricité d'un transformateur non connecté à l'ordinateur ne dépasse pas 0,75 watt

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Le débit des connexions au réseau diminuent automatiquement pendant les périodes de faible niveau de transferts de données

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : En configuration standard, le mode veille de l'affichage doit se déclencher après au plus 15 minutes d'inactivité de l'utilisateur

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : En configuration standard, le mode veille des autres composants doit se déclencher après au plus 30 minutes d'inactivité de l'utilisateur

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Le mécanisme de réveil par le réseau (Wake On Lan) doit pouvoir être activé et désactivé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Le débit de la connexion Ethernet doit être diminué au moment du passage en mode veille ou attente

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les ordinateurs doivent pouvoir sortir du mode veille via programmation centralisée et adaptée aux souhaits des acheteurs

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
des batteries et des dispositifs d'alimentation électrique compatibles ainsi que des claviers doivent rester disponibles pendant au moins 3 ans après la fin de la production				
des pièces de rechange doivent rester disponibles pendant au moins 3 ans après la fin de la production				
la garantie couvre 3 ans				
les batteries et accumulateurs peuvent être remplacés sans besoin de changer toute la carte de circuit imprimé				
les produits sont repris après leur utilisation afin de les réutiliser ou recycler				
les plastiques pour emballer le produit ne contiennent pas de polymères halogénés				
tous les éléments d'emballage sont aisément séparables à la main				
les éventuels emballages en carton représentent au moins 80% de matériau recyclé				
la documentation doit être imprimée sur du papier blanchi sans chlore, de préférence à base de papier recyclé				
90% en poids des matières plastiques sont recyclables (recyclage de l'énergie thermique exclu)				
90% en poids des matières métalliques sont recyclables				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 7 : CARTOUCHES DE TONER

Question 1 : Il existe, pour les cartouches de toner, quatre labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Nordic Swan, NF Environnement et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de cartouches de toner contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les cartouches ou réservoirs usagés sont recueillis, nettoyés, vérifiés/réparés et remplis avec de la nouvelle poudre de toner

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : La poudre n'est pas cancérigène (phrases de risque R40, R45 ou R49)

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je en sais pas

Question 2.2bis : Les phrases de risque ont été définies par les Directives 67/548/CEE et 1999/45/C22

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : La poudre n'est pas tératogène (phrases de risque R60, R61, R62 ou R63)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : La poudre n'est pas mutagène (phrases de risque R46 ou R68)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans

je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : La poudre n'est pas très toxique (phrases de risque R26 ou R27)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Un minimum de 75% en poids d'une cartouche remanufacturée doit consister en éléments recyclés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
il existe un système de reprise pour les cartouches vides				
la poudre ne peut pas s'échapper pendant la manipulation ou le stockage				
les éléments de remplacement ne peuvent pas contenir des plastiques chlorés				
les nouveaux éléments ne contiennent pas de polymères halogénés				
la poudre ne peut pas être toxique (phrases de risque R23, R24, R25 ou R48)				
la poudre ne peut pas être très toxique (phrases de risque R28 ou R39)				
la poudre ne peut pas être allergénique				
la poudre ne peut pas être cancérigène (phrase de risque R49)				
la poudre ne peut pas être mutagène (phrase de risque R68)				
la poudre ne peut pas entraîner une sensibilisation par inhalation (phrase de risque R42)				
la poudre ne peut pas poser un risque possible pour les bébés élevés au lait maternel (phrase de risque R64)				
la poudre ne peut pas être classée dangereuse pour l'environnement (phrases de risque R50, R52, R53 et/ou R59)				
l'emballage ne contient pas de plastiques halogénés				
l'emballage se compose de matériaux séparables				
l'emballage se compose de matières issues de ressources renouvelables ou de matériaux recyclables				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 8 : ORDINATEURS PERSONNELS

Question 1 : Il existe, pour les ordinateurs personnels, cinq labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Nordic Swan, EU Ecolabel, Energy Star et TCO-displays. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'ordinateurs personnels contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : En mode attente (arrêt), la consommation d'électricité ne dépasse pas 2 watts, ou 0,7 watt si le mécanisme de réveil par le réseau (Wake On Lan) est activé

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.1bis : Le mode arrêt ou attente correspond aux états S4 ou S5 de la norme ACPI ou lorsque le mode correspond au niveau de consommation d'électricité le plus faible, qui ne peut pas être influencé par l'utilisateur, et qui peut être maintenu pendant une durée indéterminée

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : En mode veille, la consommation d'électricité ne dépasse pas 1,7 watt, ou 0,7 watt si le mécanisme de réveil par le réseau (Wake On Lan) est activé

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2bis : Le mode veille correspond à l'état S3 (suspension en mémoire vive) de la norme ACPI

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : En mode inactif, la consommation d'énergie ne dépasse pas les 50 watts pour des ordinateurs de catégorie A

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3bis : Un ordinateur de bureau relève de la catégorie A lorsqu'il a moins de 1 GO de mémoire système et aucun processeur multinoyaux ou un seul processeur discret

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : En mode inactif, la consommation d'électricité ne dépasse pas 65 watts pour des ordinateurs de catégorie B

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4bis : Un ordinateur relève de la catégorie B s'il a un ou plusieurs processeurs multinoyaux ou plusieurs processeurs discrets, et un processeur graphique doté d'au moins 128 MO de mémoire dédiée et non partagée

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : En mode inactif, la consommation d'énergie ne dépasse pas 95 watts pour des ordinateurs de catégorie C

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5bis : Un ordinateur relève de la catégorie C s'il a un ou plusieurs processeurs multinoyaux ou plusieurs processeurs discrets, un processeur graphique doté d'au moins 128 MO de mémoire dédiée et non partagée, et s'il présente au moins deux des trois caractéristiques suivantes : au moins 2 GO de mémoire système - au moins deux disques durs - équipé d'un syntoniseur TV et/ou d'un dispositif de capture vidéo gérant la haute définition

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La batterie a une efficacité d'au moins 80% à partir de 20% de la puissance nominale

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : La batterie a un facteur de puissance supérieur à 0,9 à 100% de la puissance nominale

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les ordinateurs doivent rester pleinement connectés au réseau en mode veille

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Le débit des connexions au réseau doit diminuer automatiquement pendant les périodes de faible niveau de transferts de données

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Le mode veille de l'affichage doit se déclencher après au plus 15 minutes d'inactivité de l'utilisateur

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Le mode veille des autres composants doit être activé après au plus 30 minutes d'inactivité de l'utilisateur

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Il doit être possible d'activer et de désactiver le mécanisme de réveil par le réseau en mode veille

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme

- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Le débit de la connexion Ethernet doit être limité au moment du passage en mode veille ou attente

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les ordinateurs peuvent sortir du mode veille du fait d'événements de réveil à la fois distants et programmés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les batteries et accumulateurs originaux sont repris				
les batteries et accumulateurs peuvent être remplacés sans besoin de changer toute la carte de circuit imprimé				
la garantie couvre 3 ans				
des pièces de rechange doivent rester disponibles pendant au moins 3 ans après la fin de la production				
les produits sont repris après leur utilisation afin de les réutiliser ou recycler				
les plastiques pour emballer le produit ne contiennent pas de polymères halogénés				
tous les éléments d'emballage sont aisément séparables à la main				
les éventuels emballages en carton représentent au moins 80% de matériau recyclé				
la documentation doit être imprimée sur du papier blanchi sans chlore, de préférence à base de papier recyclé				
90% en poids des matières plastiques sont recyclables (recyclage de l'énergie thermique exclu)				
90% en poids des matières métalliques sont recyclables				
les connexions sont faciles à trouver et facilement accessibles				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 9 : IMPRIMANTES, PHOTOCOPIEUSES, TELECOPIEURS ET SCANNEURS

Question 1 : Il existe, pour les imprimantes, les photocopieuses, les télécopieurs et les scanners, trois labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blauf Engel, Nordic Swan et Energy Star. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'imprimantes, photocopieuses, télécopieurs et scanners contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Le produit respecte le schéma de la consommation d'électricité du label Blauf Engel

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.1bis : Le texte intégral de cette spécification peut être consulté sur le site www.guidedesachatsdurables.be, fiche concernant les imprimantes, les photocopieuses, les télécopieurs et les scanners.

Pouvez-vous sur base de cette information préciser dans quelle mesure des produits de votre assortiment satisfont respectent cette spécification ?

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le produit respecte le schéma de la consommation d'électricité du label Energy Star

Option de réponse

- j'aimerais disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2bis : Le texte intégral de cette spécification peut être consulté sur le site www.guidedesachatsdurables.be, fiche concernant les imprimantes, les photocopieuses, les télécopieurs et les scanners.

Pouvez-vous sur base de cette information préciser dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent cette spécification ?

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les appareils avec une fonction d'impression et une capacité supérieur à 45 pages A4 par minute doivent être équipés d'un système d'impression recto-verso automatique

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Des appareils avec une fonction d'impression et une capacité inférieure à 45 pages par minute doivent offrir une option manuelle ou logicielle pour l'impression recto-verso en format A4

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les batteries et accumulateurs originaux sont repris gratuitement				
les appareils doivent pouvoir utiliser du papier recyclé (répondant à la norme EN 12281:2002)				
les pièces de rechange restent disponibles jusqu'au moins 3 ans après la fin de la production				
les rouleaux utilisés sont repris gratuitement pour réutilisation ou recyclage				
les appareils doivent accepter des cartouches remanufacturées				
les plastiques dans les emballages ne contiennent pas de polymères halogénés				
une structure et une technique d'assemblage standardisées sont appliquées				
des connexions non séparables (par ex. collées, soudées) sont évitées autant que techniquement possible				
les connexions mécaniques sont facilement séparables				
l'équipement doit être facilement détachable par une seule personne				
la consommation électrique en mode veille ne doit pas dépasser 0,4 watt + puissance en watt x 0,004				
les batteries et accumulateurs doivent pouvoir être remplacés à la fin de leur vie utile sans devoir changer toute la carte de circuit imprimé ou des pièces similaires				
les éléments plastiques sont marqués conformément				

à la norme ISO 11469				
l'émission sonore ne peut pas dépasser $5,9 + 0,035$ x nombre de copies par minute (B), avec un maximum de 7,5 (B), sauf si le nombre de copies par minute est supérieure à 71				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 12 : SERVICES D'IMPRESSION

Question 1 : Il existe, pour les services d'impression, un label qui garantit qu'ils satisfont, pour tous les aspects, à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique" (par "tous les aspects", il faut entendre : à la fois en ce qui concerne le papier utilisé que sur le plan des encres, des colles, des agents de lavage, etc.). Il s'agit du label Nordic Swan. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà respecté.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Le label précisé à la question 1 peut être attribué lorsque vos services d'imprimerie respectent toute une série de critères minimaux; il est cependant possible que vos services d'impression n'ont pas de label, mais respectent néanmoins, pour certains aspects seulement, les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure vos services respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Tout le papier utilisé pour les imprimés consiste entièrement de fibres recyclées

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Une partie du papier utilisé pour les imprimés consiste de fibres recyclées, et le solde provient entièrement de forêts gérées d'une manière durable

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Seules des encres d'origine végétale sont utilisées

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Seuls des encres ou vernis à l'eau réticulables non énergétiques sont utilisés

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Seuls des encres ou vernis à l'huile minérale sont utilisés

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les encres et les vernis ne contiennent pas de métaux comme liants oxydants

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les encres et les vernis ne contiennent pas de cobalt comme agent de séchage

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Aucune colle n'est utilisée

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans

- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les colles utilisées n'entraînent aucun problème pendant le recyclage

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Seules des colles à chaud sont utilisées

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Seules des colles au polyuréthane sont utilisées

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Aucun agent de lavage n'est utilisé

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Seuls des agents de lavage non volatils sont utilisés (tension de vapeur inférieure à 10 Pa)

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Seuls des agents volatils sont utilisés (tension de vapeur entre 10 et 50 Pa)

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Aucun additif pour solution de mouillage n'est utilisé

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Les additifs pour solution de mouillage ne sont pas allergènes (phrases de risque R42 ou R43), le cas échéant après avoir été dilués

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : On n'utilise pas de pellicule

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : On n'utilise pas de formes d'impression

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite

- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 14 : SERVICES DE RESTAURATION

Question 1 : Pour les services de restauration, il existe, pour ce qui concerne les produits alimentaires, plusieurs labels nationaux garantissant que les procédés de production satisfont à une série de critères qui leur font mériter le qualificatif de "biologique et écologique". Il s'agit par ex. des labels Biogarantie, Agriculture Biologique, etc. Veuillez préciser si ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représentés dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévus à court terme

Question 2.1 : Les labels mentionnés dans la question 1 garantissent que les produits sont effectivement issus d'une production biologique. Pouvez-vous préciser dans quelle mesure vous seriez capable d'offrir un menu composé de pareils produits biologiques ?

Spécification 1 : Mon entreprise est capable de composer au moins le pourcentage suivant des menus avec des produits issus d'une production biologique conformément à la Directive (CEE) Nr 2092/91 ou (CE) Nr. 834/2007

Option de réponse

- quelques pourcents au plus
- au plus 30%
- au moins 30%
- au moins 60%
- au moins 90%
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Mon entreprise est capable de composer des menus dont au moins le pourcentage suivant est produits conformément aux principes de Production Intégrée ou d'un système similaire

Option de réponse

- quelques pourcents au plus
- au plus 30%
- au moins 30%
- au moins 60%
- au moins 90%
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Mon entreprise est capable de composer des menus dont au moins le pourcentage suivant consiste de fruits, de légumes et de produits de mer propres à la saison

Option de réponse

- quelques pourcents au plus
- au plus 30%
- au moins 30%
- au moins 60%
- au moins 90%
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les produits de papiers (tels que l'essuie-tout ou les nappes en papier) doivent être en fibre recyclée ou en fibre vierge produite de manière durable

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées dans la question 2, il existe encore d'autres spécification optionnelles susceptibles d'améliorer encore davantage le caractère écologique de vos services. Savez-vous dans quelle mesure vous les respectez ?

Question	spécification intégralement satisfaite	spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans	spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir	nous ne pouvons y satisfaire	je ne sais pas
nous utilisons uniquement des couverts, de verres, de la vaisselle et des nappes réutilisables					
les déchets sont collectés séparément					
les véhicules utilisés pour prester le services répondent au minimum aux normes d'émission EUR 3					
le personnel suit régulièrement une formation afin de limiter les quantités des déchets					
le personnel suit régulièrement une formation sur l'origine des produits proposés et de leur impact environnemental					
lors de la production de produits animaliers des standards de bien-être supérieurs sont respectés					
les produits respectent les principes du commerce équitable (fairtrade)					
les produits sont livrés dans des emballages secondaires et/ou de transport avec plus de 45% de matériau recyclé					
les produits ne sont pas livrés en portions individuelles (emballages unitaires)					
les réfrigérateurs et les congélateurs utilisés pour prester le service ne					

contiennent pas de substances appauvrissant l'ozone					
les équipements utilisés respectent les normes d'efficacité énergétique de classification A ou son équivalent					
les équipements utilisés respectent une politique rationnelle de l'eau conformément au label EU de classification A ou son équivalent					
nous utilisons uniquement des produits de nettoyage écologiques (avec un label Nordic Swan, EU Ecolabel, Österreichisches Umweltzeichen ou un label équivalent)					

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 15 : SERVICES DE NETTOYAGE

Question 1 : Pour les services de nettoyage, il existe un label qui garantit que les procédés utilisés répondent à une série de spécifications leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit du label Nordic Swan. Veuillez préciser si vous connaissez ce label et s'il est déjà applicable à vos services.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Le label mentionné dans la question 1 est attribué si vos produits et procédés répondent intégralement aux spécifications; il est évidemment possible que vous respectez seulement partiellement ces spécifications. Pourriez-vous préciser dans quelle mesure c'est le cas pour chacune des spécifications minimales ci-après ?

Spécification 1 : Les produits de nettoyage utilisés portent le label Nordic Swan, EU Ecolabel, Österreichisches Umweltzeichen ou un équivalent

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Tout le personnel de nettoyage suit régulièrement une formation concernant les produits et procédés utilisés

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Il existe des instructions de travail sur la protection de l'environnement ainsi que sur les normes de santé et de sécurité; ces instructions sont affichées afin qu'elles puissent à tout moment être consultées par le personnel

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Un préposé est désigné pour organiser le nettoyage ; il est suffisamment formé en matière d'environnement, de sécurité et de santé

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Nous utilisons des chiffons réutilisables, et nous appliquons des techniques de nettoyage à sec pour les sols en linoléum si cela s'avère possible

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe encore d'autres spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer encore davantage le caractère écologique de vos services de nettoyage. Veuillez préciser dans quelle mesure votre entreprise satisfait à ces spécifications optionnelles

Question	spécification intégralement satisfaite	spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans	spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir	nous ne pouvons y satisfaire	je ne sais pas
dans le cadre de contrats à long terme, vous fournissez systématiquement, tous les 6 mois et à la fin du contrat, un aperçu des produits de nettoyage utilisés (types et quantités)					
dans le cadre de contrats à long terme, vous fournissez systématiquement, tous les 6 mois et à la fin du contrat, un aperçu des techniques utilisées (nettoyage à sec, humide)					

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 16 : DETERGENTS A USAGE PROFESSIONNEL POUR LAVE-VAISSELLE

Question : Il existe, pour les détergents à usage professionnel pour lave-vaisselle, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit du label Nordic Swan. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme

3. Question 2.1 Le label précisé à la question 1 peut être attribué lorsqu'un produit respecte des critères minimaux ; il est cependant possible que votre assortiment de détergents à usage professionnel pour lave-vaisselle contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ? Spécification 1 : Les détergents et les liquides de pré lavage ne peuvent pas être classifiés dangereux pour l'environnement, très toxiques (T+), toxiques (T), nocifs pour la santé (Xn), allergéniques, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs modifications.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le liquide de prélavage corrosif (classification C ou phrases de risque R34/35) est accepté, s'il est vendu avec une pompe de dosage pour être dosé automatiquement et mélangé avec de l'eau. La pompe doit être conçue pour donner la quantité exacte du produit et réduire les risques d'exposition.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les agents de séchage ne peuvent pas être classifiés dangereux pour l'environnement, très toxiques (T+), toxiques (T), corrosifs (C), nocifs pour la santé (Xn), allergéniques, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs modifications.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : La quantité maximale de substances auxquelles la phrase de risque R50/53 est applicable, est limitée à 0,04 % en poids du détergent et du liquide de prélavage concentrés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : La quantité maximale de substances auxquelles les phrases de risque R51/53 et R52/53 sont applicables, est limitée à 0,04 % en poids du détergent et du liquide de prélavage concentrés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La quantité maximale de substances auxquelles la phrase de risque R50 est applicable, est limitée à 0,04 % en poids du détergent et du liquide de prélavage concentrés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : La quantité maximale de substances auxquelles la phrase de risque R50/53 est applicable, est limitée à 0,04 % en poids de l'agent de séchage.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : La quantité maximale de substances auxquelles les phrases de risque R51/53 et R52/53 sont applicables, est limitée à 0,04 % en poids de l'agent de séchage.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9: La quantité maximale de substances auxquelles la phrase de risque R50 est applicable, est limitée à 10 % en poids de l'agent de séchage.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Tous les agents tensioactifs doivent être facilement biodégradables (conformément aux Directives OCDE 301 A-F) et dégradables en anaérobiose (conformément aux normes 11734, ECOTOC n° 28 ou toute autre méthode scientifiquement acceptable).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Le produit ne peut contenir les composés suivants : alkyl-phénol-éthoxylates (APEO), dérivés d'alkyl-phénol (APD), perborates, composés de chlore réactif comme l'hypochlorite de sodium ou des composés organiques du chlore.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Le produit ne peut comprendre de parfums.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les détergents et liquides de pré lavage doivent contenir au maximum 0,6 g par litre de solution à 0-6° TH en matières organiques non facilement biodégradables (ILN).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les agents de séchage doivent contenir au maximum 0,06 g par litre de solution à 0-6° TH en matières organiques non facilement biodégradables (ILN).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Les détergents et liquides de prélavage doivent contenir au maximum 0,6 g par litre de solution à 0-6° TH en matières organiques non dégradables en conditions anaérobies (IAN).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Les agents de séchage doivent contenir au maximum 0,06 g par litre de solution à 0-6° TH en matières organiques non dégradables en conditions anaérobies (IAN).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : Tous les agents colorants doivent être approuvés par la législation concernant l'alimentation ou être conformes à la Directive 76/768/CEE, annexe 4, relative aux produits cosmétiques.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : Les conservateurs ne doivent pas être susceptibles de bioaccumulation conformément à l'OCDE 107, 117 ou 305 A-E.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Spécification 19 : Les emballages en plastique doivent être marqués conformément à la norme DIN 6120 (partie 2) ou un règlement d'étiquetage équivalent. Cette exigence ne concerne pas les bouchons, les tamis, les pompes manuelles et autres petites pièces.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.20 : Spécification 20 : Les emballages ou les étiquettes ne doivent pas comprendre de PVC et autres plastiques à base de chlore.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.21 : Spécification 21 : Aucune expérimentation sur des animaux n'est exécutée pour la production des détergents, des liquides de prélavage et des agents de séchage.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits ne répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 17 : DETERGENTS TEXTILES A USAGE PROFESSIONNEL

Question 1 : Il existe, pour les détergents textiles à usage professionnel, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit du label Nordic Swan. Veuillez préciser si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Le label précisé à la question 1 peut être attribué lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux ; il est cependant possible que votre assortiment de détergents textiles à usage professionnel contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Le produit ne peut pas être classifié très toxique (T+), toxique (T), nocif pour la santé (Xn), irritant (Xi) avec la phrase de risque R43 ou dangereux pour l'environnement (avec ou sans le symbole N); il peut toutefois être classifié comme Xn avec la phrase de risque R22 (nocif en cas d'ingestion).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le produit ne doit pas comprendre de substances classifiées comme cancérigènes (Carc avec R40, R45 et/ou R49), toxiques pour la reproduction (Rep avec R60, R61, R62 et/ou R63) ou mutagènes (Mut avec R46 et/ou R68) selon la Directive 1999/45/CE.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Excepté des enzymes et des parfums, le produit ne doit pas comprendre des substances classifiées comme sensibilisantes par les phrases de risque R42 et/ou R43.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les enzymes doivent être présentes sous forme liquide ou de granulés dépeussierés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Le produit ne doit comprendre les substances suivantes : alkyl-phénol-éthoxylates (APEO) et/ou dérivés d'alkyl-phénol (APD), acide borique et borates, composés de chlore réactif comme

l'hypochlorite de sodium ou des composés organiques de chlore, agents de blanchissement optiques, nitrilotriacétate (NTA), et acide éthylène-diamine-tétra acétique (EDTA) et ses sels.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Le produit ne doit pas comprendre les composés suivants : musc xylène, musc ambrette, musc moscène, musc tibetène, musc cétone, HHCB 114109-62-5, 114109-63-6, 1222-05-5, 78448-48-3 ou 78448-49-4 et AHTN 1506-02-1 ou 21145-77-7.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Seuls des agents colorants autorisés comme additifs alimentaires et qui ne sont pas bioaccumulables peuvent être ajoutés au produit.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Tous les agents tensioactifs doivent être facilement biodégradables.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Tous les agents tensioactifs doivent être dégradables en anaérobie.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Seuls des agents conservateurs qui ne sont pas bioaccumulables peuvent être ajoutés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les parfums doivent être utilisés conformément aux directives de l'International Fragrance Association (IFRA).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Tous composé parfumant apparaissant dans l'annexe III, partie I du Règlement 648/2004/CE sera présent pendant le nettoyage dans des concentrations inférieures à 0,01 g/kg de linge.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les matériaux plastiques dans les emballages doivent être étiquetés conformément à la norme DIN 6120 ou une norme équivalente.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Le PVC ou d'autres plastiques halogénés ne doivent pas être incorporés à l'emballage ou aux étiquettes.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Le dosage recommandé doit être indiqué en ml ou en g par kg de linge sur l'étiquette ou sur une fiche technique ; le type de cycle pour lequel le dosage est recommandé doit être clairement indiqué.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Le dosage mentionné à la question 2.15 doit être donné pour différentes duretés de l'eau : eau douce, eau moyenne et eau dure ; cette dureté doit être indiquée en fonction de la région dans laquelle le produit est vendu.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits ne répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
aucune expérimentation sur des animaux n'est exécutée pour la production des détergents textiles à usage professionnel	0	0	0	0

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 18 : LUTTE ANTIPARASITAIRE A L'INTERIEUR

Question 1 : Il existe, pour la lutte antiparasitaire à l'intérieur, un label qui garantit que les produits ou procédés utilisés satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit du label Blaue Engel. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Le label précisé à la question 1 est attribué lorsqu'un produit et/ou procédé respecte des critères minimaux ; il est cependant possible que vous ne disposiez pas de label, mais que vous respectiez néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure vous respectez déjà les spécifications ou les respecterez bientôt ? Il s'agit notamment de l'utilisation de produits et procédés non toxiques pour lutter contre des insectes (cafards, punaises, moustiques, fourmis, puces, tiques, etc.), de la vermine dans des tissus et des matériaux (scarabées, mites) et des rongeurs (souris, rats). Il s'agit uniquement d'applications à l'intérieur.

Spécification 1 : Nous n'utilisons pas de biocides.

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans les deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et nous ne prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Pour la fumigation, uniquement de l'azote ou du dioxyde de carbone sont utilisés.

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans les deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et nous ne prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les instructions d'utilisation doivent donner un aperçu des animaux nuisibles contre lesquels on veut lutter.

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans les deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et nous ne prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : L'aperçu visé à la question précédente doit être confirmé par un institut scientifique agréé.

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans les deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et nous ne prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les instructions d'utilisation doivent préciser clairement que le produit ou le procédé peut uniquement être appliqué à l'intérieur.

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans les deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et nous ne prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) les produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 20 : BATTERIES NON RECHARGEABLES

Question 1 : Il existe, pour des batteries non rechargeables, deux labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan en Blaue Engel. Veuillez préciser si ces labels vous sont connus et éventuellement déjà présentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux ; il est cependant possible que votre assortiment de batteries non rechargeables contienne des produits qui n'ont pas de labels, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : La teneur en mercure ne doit pas dépasser 0,1 ppm.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : La teneur en cadmium ne doit pas dépasser 1 ppm.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : La teneur en plomb ne doit pas dépasser 10 ppm.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : L'emballage ne doit pas contenir de PVC ou d'autres plastics halogénés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits ne répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 24 : REFRIGERATEURS ET CONGELATEURS MENAGERS

Introduction + Question 1 : Il existe, pour les réfrigérateurs et les congélateurs ménagers, deux labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan et EU Ecolabel. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de réfrigérateurs et de congélateurs ménagers contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : L'équipement a une classe d'efficacité énergétique A+

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : L'équipement a une classe d'efficacité énergétique A++

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les agents frigorigènes du circuit frigorifique ont un potentiel de destruction d'ozone égal à zéro

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les agents moussants utilisés pour l'isolation de l'appareil ont un potentiel de destruction de l'ozone égal à zéro

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les agents frigorigènes du circuit frigorifique ont un potentiel d'effet de serre égal ou inférieur à 15 (calculé en équivalents CO2 sur une période de 100 ans)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les agents moussants utilisés pour l'isolation ont un potentiel d'effet de serre égal ou inférieur à 15 (calculé en équivalents CO2 sur une période de 100 ans)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les matières en plastique sont pourvues d'un marquage permanent identifiant le matériau, conformément à la norme ISO 11469

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les retardateurs de flamme ne contiennent pas de PBB, PBDE ou des chloroparaffines à chaîne composée de 10 à 13 atomes de carbone et à teneur en chlore supérieure à 50% en poids

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les pièces en plastique ne contiennent pas de retardateurs de flamme cancérigènes (phrase de risque R45)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les pièces en plastique ne contiennent pas de retardateurs de flamme mutagènes (phrase de risque R46)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les pièces en plastique ne contiennent pas de retardateurs de flamme qui peuvent altérer la fertilité (phrase de risque R60)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Les pièces en plastique ne contiennent pas de retardateurs de flamme qui peuvent poser un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R61)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : L'émission sonore ne dépasse pas 40 dB(A)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Tous les éléments d'emballage sont aisément séparables à la main en fractions recyclables composés d'un seul matériau

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Les emballages en carton contiennent au moins 80% de matériau recyclé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
l'équipement a une classe d'efficacité énergétique A++				
les retardateurs de flamme ne sont pas nocifs pour les organismes aquatiques (phrase de risque R52)				
les retardateurs de flamme ne sont pas toxiques pour les organismes aquatiques (phrase de risque R51)				
les retardateurs de flamme ne sont pas très toxiques pour les organismes aquatiques (phrase de risque R50)				
les retardateurs de flamme ne peuvent pas entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique				
les biocides définis dans la Directive 98/8/CEE ne sont pas utilisés				
des substances chimiques et additifs créant une surface antibactérienne ne sont pas utilisés				
les nanomatériaux et particules représentant un danger pour la santé ou l'environnement ne sont pas ajoutés				
la disponibilité de pièces de rechange est garantie pendant au moins 12 ans après la fin de la fabrication d'un modèle				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 27 : LAVE-VAISSELLE MENAGERS

Question 1 : Il existe, pour les lave-vaisselle ménagers, deux labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan et EU Ecolabel. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de lave-vaisselle ménagers contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les lave-vaisselle d'une capacité de cinq couverts ou moins doivent avoir un indice d'efficacité énergétique inférieur à 0,76 ou appartenir à une classe énergétique A ou B de la Directive 97/17/CEE

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.1bis : Un couvert standard consiste en une grande assiette, une assiette à soupe, une assiette à dessert, un verre droit, une tasse et une sous-tasse, un couteau, une fourchette, une cuillère à soupe, une cuillère à dessert et une cuillère à café.

Pouvez-vous préciser, sur base de cette information, en quelle mesure les produits de votre assortiment respectent cette spécification ?

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les lave-vaisselle d'une capacité de moins de dix mais de plus de cinq couverts doivent avoir un indice d'efficacité énergétique inférieur à 9,64 ou appartenir à la classe énergétique A de la Directive 97/17/CEE

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : La consommation d'eau (en litres par cycle) doit être inférieure à $9,25 + 0,625 \times S$, avec S le nombre de couverts standard

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3bis : Un couvert standard consiste en une grande assiette, une assiette à soupe, une assiette à dessert, un verre droit, une tasse et une sous-tasse, un couteau, une fourchette, une cuillère à soupe, une cuillère à dessert et une cuillère à café.

Pouvez-vous préciser, sur base de cette information, dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent cette spécification ?

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : L'émission sonore ne doit pas dépasser 53 dB(A) pour des modèles indépendants et 50 dB(A) pour des modèles encastrables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les retardateurs de flamme ne doivent pas contenir du PBB, PBDE ou des chloroparaffines à chaîne composée de 10 à 13 atomes de carbone et à teneur en chlore supérieure à 50% en poids

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les pièces en plastique sont pourvues d'un marquage permanent conformément à la norme ISO 11469

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Le distributeur de détergent porte un marquage volumétrique clair

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les éléments en plastique ne doivent pas contenir des retardateurs de flamme cancérigènes (phrase de risque R45)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les éléments en plastique ne doivent pas contenir des retardateurs de flamme mutagènes (phrase de risque R46)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les pièces en plastique ne peuvent pas contenir des retardateurs de flamme pouvant altérer la fertilité (phrase de risque R60)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les pièces de plastique ne peuvent pas contenir des retardateurs de flamme qui posent un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R61)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : L'appareil port un marquage volumétrique clair placée sur le distributeur de détergent

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
le lave-vaisselle doit pouvoir être raccordé à une alimentation externe en eau chaude				
aucune substance à base de cadmium est ajoutée aux éléments				
aucune substance à base de mercure est ajoutée aux éléments				
aucune substance à base de plomb est ajoutée aux éléments				
les retardateurs de flamme ne sont pas nocifs pour les organismes aquatiques (phrase de risque R52)				
les retardateurs de flamme ne sont pas toxiques pour les organismes aquatiques (phrase de risque R51)				
les retardateurs de flamme ne sont pas très toxiques pour les organismes aquatiques (phrase de risque R50)				
les retardateurs de flamme n'entraînent pas des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrase de risque R53)				
les pièces en plastique sont marquées conformément à la norme ISO 11469				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 30 : ENVELOPPES

Question 1 : Il existe, pour les enveloppes, cinq labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Nordic Swan, Milieukeur, NF Environnement et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'enveloppes contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les fibres peuvent être constituées de fibres de bois, de fibres recyclées provenant de papier récupéré ou d'autres fibres cellulosiques; les fibres provenant de cassés de fabrication ne sont pas considérées comme des fibres recyclées

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les matières premières fibreuses ne proviennent pas de forêts nécessitant une protection pour des raisons biologiques et/ou sociales

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : La teneur de plomb dans les colorants directs et les pigments est inférieure à 100 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : La teneur en chrome dans les colorants directs et les pigments est inférieure à 100 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : La teneur en mercure dans les colorants directs est inférieure à 4 ppm ; pour les pigments, la limite est de 25 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La teneur en cadmium dans les colorants directs est inférieure à 20 ppm ; pour les pigments la limite est de 50 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Le gaz chloré ne doit pas être utilisé comme agent de blanchissement

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : On ne peut pas utiliser des formulations colorantes nocives, toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques ou pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50 à R53)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans

je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les colorants et pigments ne comprennent pas de l'aluminium, de chrome hexavalent ou de cuivre, à l'exception les pigments à base de phtalocyanine de cuivre

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les impuretés de plomb, mercure, chrome ou cadmium ne doivent pas dépasser un total de 100 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les fibres proviennent de forêts gérées de façon durables (à attester avec des certificats FSC, PEFC ou similaires)				
les produits doivent comprendre 90% de papiers de récupération recyclés				
les produits doivent comprendre un minimum de 65% de fibres recyclées provenant de papiers de récupération				
les colorants ne doivent pas être nocifs, toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques (phrases de risque R50, R51 et R52)				
les colorants ne peuvent pas entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique				
l'utilisation de colorants ou pigments à base de métaux lourds (cadmium, mercure, nickel et/ou plomb) est interdite				
aucun agent de blanchissement optique n'est ajouté				
le traitement des papiers de récupération se fait sans l'utilisation d'agents de blanchissement halogénés				
les emballages des enveloppes sont composés pour au moins 80% de matériaux recyclés				
les emballages des enveloppes ne contiennent pas de PVC				
le chlore n'est pas utilisé pour le blanchissement du papier pour les emballages des enveloppes				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 31 : ETIQUETTES

Question 1 : Il existe, pour les étiquettes, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit du label Blaue Engel. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'étiquettes contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les fibres doivent comprendre au moins 95% de papiers de récupération recyclés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les étiquettes doivent contenir un minimum de 65% de fibres recyclées de papiers des catégories 1, 2 (sauf 2.09), 4 (sauf 4.01 et 4.07) et 5 selon EN643

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2bis : Les catégories mentionnées sont reprises de la Liste européenne de sortes standard de papier et de carton de récupération (EN 643). Cette liste peut être consultée sur le site www.guidedesachatsdurables.be, fiche concernant les étiquettes.

Pouvez-vous sur base de cette information préciser dans quelles mesure les produits de votre assortiment respectent cette spécification ?

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Le teneur en DIPN doit être aussi faible que la technologie le permet

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : La teneur en formaldéhyde de doit pas dépasser 0,5 mg/dm²

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : La teneur en pentachlorophénol ne doit pas dépasser 0,15 mg/kg

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les auxiliaires ne contiennent pas de glyoxal

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : L'ajout d'agents de blanchissement optiques n'est pas admis

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les teintures ou pigments azoïques pouvant libérer des amines reprises dans la Directive 2002/61/CEE ne sont pas admis comme colorants

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les colorants ne peuvent pas contenir des composés de mercure, plomb, cadmium ou chrome hexavalent

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement t cancérogène (phrase de risque R40) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (phrase de risque R43) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant provoquer le cancer (phrase de risque R45) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant provoquer des altérations génétiques héréditaires (phrase de risque R46) ne doit être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant provoquer un cancer à l'inhalation (phrase de risque R49) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant altérer la fertilité (phrase de risque R60) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement présentant un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R61) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement présentant un risque possible d'altération de la fertilité (phrase de risque R62) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement présentant un risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R63) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Spécification 19 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement avec des effets irréversibles possibles (phrase de risque R68) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.20 : Spécification 20 : Le traitement des papiers de récupération se fait sans utilisation d'agents de blanchissements halogénés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.21 : Spécification 21 : Le traitement des papiers de récupération se fait sans utilisation d'agents chélatants peu biodégradables tels que EDTA et DTPA

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.22 : Spécification 22 : Seuls les biocides reprises à l'Annexe II de la Directive de la Commission (CE) 2032/2003 peuvent être utilisés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.23 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 32 : GOMMES

Question 1 : Il existe, pour les gommes, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit du label NF Environnement. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de gommes contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : La gomme se compose de caoutchouc naturel ou synthétique ou d'un matériau d'origine renouvelable

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : La gomme ne contient aucun parfum

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : La gomme ne contient pas de métaux lourds

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Si la gomme est emballée, l'emballage comprend des matériaux renouvelables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les emballages de groupage et de transport comprennent des matériaux homogènes et aisément séparables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 34 : COLLES

Question 1 : Il existe, pour les colles, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit du label Nordic Swan. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Le label précisé à la question 1 peut être attribué lorsqu'un produit respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de colles contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les colles de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les adhésifs ne sont pas nocifs pour l'environnement - nocifs pour la santé - (hautement) toxiques - corrosifs - irritants - allergéniques - cancérigènes - mutagènes ou toxiques pour la reproduction - explosifs - oxydants - (extrêmement ou hautement) inflammables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le taux de substances chimiques nocives pour l'environnement ne dépasse pas 1% en poids au niveau individuel, et 2% au niveau total

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les colles ne contiennent pas de phtalates

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les colles ne contiennent pas de dérivés d'alkylphénol

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les colles ne contiennent pas de solvants halogénés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les colles ne contiennent pas d'éthers d'éthylène glycol

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les liants contiennent au maximum 1 mg de monomères résiduels par g de nouveau liant

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les conservateurs ne sont pas bioaccumulables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : La colle pour le papier peint et pour la rembourrure de garnissage de meubles ne contiennent pas de composés organiques volatiles (avec un point d'ébullition < 260 °C)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme

- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les colles autres que celles pour le papier peint et pour le rembourrage de meubles ne peuvent pas contenir plus de 1% de composés organiques volatiles (avec un point d'ébullition < 260 °C)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les émissions totales de composés organiques volatiles ne peuvent pas dépasser, après quatre semaines, 0,2 mg/m²/h, converti en équivalents toluène

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : L'emballage de l'adhésif doit être refermable après utilisation

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les plastiques halogénés ne sont pas autorisés dans les matériaux d'emballage

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les emballages en plastique doivent être étiquetés (à l'exception des petits éléments, par ex. butoirs)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 35 : COLLES DE PAPETERIE

Question 1 : Il existe, pour les colles de papeterie, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit du label NF Environnement. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Le label précisé à la question 1 peut être attribué lorsqu'un produit respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de colles de papeterie contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les colles de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les adhésifs ne sont pas nocifs pour l'environnement - nocifs pour la santé - (hautement) toxiques - corrosifs - irritants - allergéniques - cancérigènes - mutagène ou toxiques pour la reproduction - explosifs - oxydants - (extrêmement ou hautement) inflammables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : L'emballage de la colle est refermable

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : L'emballage (primaire) de la colle est composé d'un minimum de 50% en poids de matériaux recyclés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : En cas d'utilisation de matières premières d'origine végétale, ces dernières ne sont pas produites à partir d'organismes génétiquement modifiés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : La colle ne peut pas entraîner une sensibilisation par inhalation ou par contact avec la peau (phrases de risque R42 et R43)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La teneur en produits allergènes, cancérigènes, mutagènes, toxiques pour le système reproducteur ou nocifs pour l'environnement (avec phrases de risque R50 et R53) ne dépasse pas 0,1% en poids

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : La teneur d'éthoxylate est inférieure à 0,1% en poids

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : La teneur en solvants aromatiques est inférieure à 250 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : La teneur en solvants halogénés est inférieure à 250 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : La teneur en formaldéhyde est inférieure à 500 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les colles contiennent moins de 1 mg de monomères résiduels par g de colle

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Des substances bioaccumulables n'ont pas été ajoutées aux stabilisants ni aux colles

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les colles contiennent un maximum de 0,5% en poids de solvants organiques volatiles

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Il n'y a pas d'ajout de mercure, plomb, cadmium, chrome hexavalent ou leurs composants dans la formulation de la colle

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Seuls des colorants et agents colorants autorisés sont ajoutés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Les substances parfumées et les parfums ne contiennent pas de nitromuscs ou de muscs polycycliques

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : Si la colle contient l'un ou plusieurs des parfums suivants, leur présence est clairement indiquée sur l'emballage : amylcinnamal, alcool benzylique, alcool cinnamylique, citral, eugéno, hydroxycitronellal, isoeugéno, alcool cinnamique de bêta-pentyl, salicylate de benzyle, cinnamal, coumarine, géranio ou 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)-cyclohex-3-enecarbaldéhyde

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : L'emballage comprend un maximum de deux matériaux facilement séparables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Spécification 19 : Les éléments en plastique de l'emballage sont marqués conformément à la norme ISO 1043

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.20 : Spécification 20 : L'emballage secondaire doit comprendre un minimum de 80% de matériaux recyclés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.21 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
l'emballage est rechargeable				
l'emballage est composé d'un matériau homogène				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 36 : CLASSEURS

Question 1 : Il existe, pour les classeurs, deux labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels Blaue Engel et Milieukeur. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de classeurs contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les couvertures sont fabriquées uniquement à base de papier, carton, polyoléfine, PET ou polystyrène

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Pour les classeurs dont la couverture est composée à plus de 50% de plastique, 10% de ce plastique doit provenir de matériaux recyclés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les matériaux sont composés de 90% de matériaux recyclés (excepté le mécanisme de fermeture)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Le papier ou le carton contient au moins 65% de fibres récupérées de papier des catégories 1, 2, 4 (sauf 4.01 et 4.07) et 5 de la European List of Standard Grades of Recovered Paper and Board

Option de réponse

- je souhaite disposer de plus de renseignements avant de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4bis : Les catégories mentionnées correspondent à la classification de la Liste européenne de sortes standard de papier et de carton de récupération (EN 643); cette liste peut être consultée sur www.guidedesachatsdurable.be, fiche concernant les classeurs.

Pouvez-vous sur base de cette information préciser dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent cette spécification ?

Option de réponse

- ces renseignements complémentaires ne me permettent toujours pas de répondre
- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Le papier et le carton ne peuvent contenir du glyoxal

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Le traitement des vieux papier se fera sans utilisation d'agent de blanchissements optiques

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Le traitement des vieux papiers se fera sans l'utilisation de EDTA ou PTDA

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Le traitement des vieux papiers se fera sans l'utilisation d'éthoxycylates d'alkylfénoI (APEO)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Le traitement des vieux papiers se fera sans l'utilisation de chlore

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Après traitement des vieux papier, la valeur d'AOX doit être inférieure à 0,05 g/kg et celle de COD à 1,625 g/kg

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement ayant un effet cancérogène suspecté ne peut être utilisé (phrase de risque R40)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant provoquer le cancer (phrase de risque R45) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant provoquer des altérations génétiques héréditaires (phrase de risque R46) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant provoquer la cancer par inhalation (phrase de risque R49) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement posant un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R61) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement posant un risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant (phrase de risque R63) ne peut être utilisé

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : Les colorants, pigments et teintures ne contiennent pas de chrome hexavalent

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : Les colorants, pigments et teintures ne contiennent pas de plomb

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Avez-vous des produits qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
le pourcentage de matériaux recyclés dans le papier et le carton est supérieur à 90%				
aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (phrase de risque R43) ne peut être utilisé				
aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant altérer la fertilité (phrase de risque R60) ne peut être utilisé				
aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement posant un risque possible d'altération de la fertilité (phrase de risque R62) ne peut être utilisé				
aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement posant un risque d'effets irréversibles (phrase de risque R68) ne peut être utilisé				
aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement nocifs, toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques (phrases de risque R50, 51 et 52) ne peut être utilisé				
aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrase de risque R53) ne peut être utilisé				
les colorants, pigments et teintures ne contiennent pas de composés de mercure				
les colorants, pigments et teintures ne contiennent pas de composés d'arsenic				
les colorants, pigments et teintures ne contiennent				

pas de composés de zinc				
les colorants, pigments et teintures ne contiennent pas plus de 100 mg/kg de composés de cuivre				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 37 : INSTRUMENTS D'ÉCRITURE

Question 1 : Il existe, pour les instruments d'écriture, deux labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan et NF Environnement. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment d'instruments d'écriture contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les emballages de groupage et de transport comprennent des matériaux homogènes et aisément séparables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les encres ne sont pas nocives pour la santé (sauf en cas d'ingestion; phrase de risque R22), ni (très) toxiques

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les encres ne sont pas corrosives

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les encres ne sont pas cancérigènes

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les encres ne sont pas nocives pour le système reproducteur ni génétiquement nocives

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les encres ne sont ni explosives ni extrêmement inflammables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les colorants ne sont pas à base d'antimoine

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les colorants ne sont pas à base d'arsenic

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les colorants ne sont pas à base de baryum

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les colorants ne sont pas à base de cadmium

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les colorants ne sont pas à base de mercure

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Les colorants ne sont pas à base de sélénium

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les colorants ne sont pas à base de plomb

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les colorants ne sont pas à base de chrome hexavalent

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Les stylos bille et les rollers balls contiennent, comme solvants organiques volatiles, uniquement l'alcool de benzyle, 2-phénoxy éthanol, propylène glycol ou éthylène glycol

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Les marqueurs de couleur et les surligneurs contiennent, comme solvants organiques volatiles, uniquement le diéthylène glycol ou l'éthylène glycol

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : Les feutres pour rétroprojections ou pour tableau blanc et les marqueurs de texte contiennent, comme solvants organiques volatiles, uniquement l'éthanol, 1-propanol, alcool isopropylique ou 1-méthoxy-2-propanol

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : Pour les crayons en bois, les matières premières ne proviennent pas de forêts nécessitant une protection pour des raisons biologiques et/ou sociales

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Spécification 19 : Sauf pour le texte ou le logo, il n'y a pas de traitement de surface pour les crayons en bois

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.20 : Spécification 20 : Si le crayon en bois est enduit, les produits utilisés sont à base d'eau

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les encres ne sont pas irritantes, sauf en application des phrases de risque R36, R37 ou R38				
les encres ne sont pas allergéniques				
les encres ne sont pas oxydantes				
les encres ne sont pas (hautement) inflammables, sauf celles des feutres pour rétroprojection et pour tableau blanc et celles des marqueurs de texte				
les colorants présents dans le graphite ne sont pas à base d'antimoine, d'arsenic, de baryum, de cadmium, de mercure, de sélénium, de plomb et/ou de chrome hexavalant				
les matières premières des crayons en bois proviennent de forêts gérées de manière durable et sont certifiées FSC, PEFC ou un équivalent				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 38 : AMEUBLEMENT INDOOR

Question 1 : Pour l'ameublement indoor, il existe trois labels qui garantissent que les produits répondent à une série de spécifications leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan, Milieukeur et NF Environnement. Veuillez préciser si vous connaissez ces labels et s'ils sont déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit respecte les critères minimaux ; il est cependant possible que votre assortiment d'ameublement indoor contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les matières en bois proviennent de sources licites et traçables, et les forêts ne nécessitent pas une protection pour des raisons biologiques et/ou sociales; ceci peut être démontré via des certificats FSC, PEFC ou leur équivalent.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : L'émission de formaldéhyde des panneaux dérivés du bois ne dépasse pas 8 mg par 100 mg de matière sèche (classe d'émission E1)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les peintures émail, les revêtements ou les résines synthétiques destinés au traitement de surface du bois ne contiennent pas de cadmium détectable

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les peintures émail, les revêtements et les résines synthétiques destinés au traitement de surface du bois ne contiennent pas plus de 50 mg de plomb par kg de produit

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Tous les éléments en plastique de plus de 50 g sont marqués conformément à la norme ISO 11469 en ne contiennent aucun additif pouvant entraver leur recyclage

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les produits utilisés pour le traitement de surface des métaux ne contiennent pas de chrome hexavalent, sauf si une portée physique importante le requiert et dans le cas d'éléments nécessitant des raccords particulièrement étanches (par ex. pistons, pieds de table et de chaise)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les chlorofluorocarbures ne doivent pas être utilisés comme agent gonflant dans la production de mousse comme matériau de rembourrage

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	d'une manière marginale	au moins 25%	au moins 50%	au moins 75%	quasi 100%	je ne sais pas
la proportion de bois provenant de forêts gérées de						

manière durable s'élève en moyenne à						
la proportion de plastiques composés de matériaux recyclés s'élève en moyenne à						
la proportion de métaux composés de matériaux recyclés s'élève en moyenne à						

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
il est possible de séparer 90% des éléments en métal, bois, plastique et matériaux inertes sans l'utilisation d'outils spéciaux (exception : les panneaux comprenant du plastique ou de la résine synthétique)				
la tapisserie fixée à la construction de base doit être facilement séparable de celle-ci (par ex. avec des clips recyclables); l'utilisation de colles n'est pas autorisée				
la tapisserie doit être facilement séparable du dossier (par ex. avec des clips recyclables); l'utilisation de colles, vis et clous n'est pas autorisée				
les emballages doivent être en matériaux facilement recyclables et/ou issus de ressources renouvelables, ou sont réutilisables				
tous les matériaux d'emballage doivent être facilement séparables en fractions recyclables séparées				
les meubles tapissés sont emballés de façon à permettre le dégazage de matériaux volatils				
les pièces de rechange (par ex. charnières, roues) restent disponibles au moins 10 ans après la livraison du meuble				
une durée de vie de 5 ans est garantie pour une utilisation et un entretien normaux				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique

FICHE 39 : AMEUBLEMENT OUTDOOR

Introduction + Question 1 : Il existe, pour l'ameublement outdoor, plusieurs labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d'"écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan et Milieukeur (notez que les labels FSC, PEFC e.a. concernent uniquement le bois utilisé, mais ne disent rien sur les autres matériaux ni sur les processus de production). Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Question	déjà représenté dans notre assortiment	sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans	pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme	je ne sais pas
Nordic Swan				
Milieukeur				
FSC				
PEFC				
Autre				

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux ; il est cependant possible que votre assortiment d'ameublement outdoor contienne des produits qui n'ont pas de labels, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront prochainement ?

Spécification 1 : Si le produit comprend plus de 10% de bois, un minimum de 30% du bois massif ou de produits basés sur du bois massif proviendra de forêts gérées de manière durable (ceci peut être attesté par un certificat FSC, PEFC ou équivalent).

Option de réponse

oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait

- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : La teneur en composés organiques volatils des colles utilisées pour l'assemblage est inférieure à 10% en poids.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Il est possible de séparer 90% des éléments en métal, bois, plastique et matériaux inertes (pierre, verre) des autres matériaux (exception : des panneaux à base de résine plastique ou synthétique).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Après l'abatage, le bois ne peut pas être traité avec des pesticides classifiés comme extrêmement ou hautement dangereux (type 1A et 1B) par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Si le bois utilisé est naturellement durable (c.-à-d. appartenant à la classe 1 ou 2 selon l'EN 350-02), aucun produit de préservation n'est ajouté.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les substances chimiques utilisées dans les produits de préservation du bois ne sont pas classifiées cancérigènes (avec phrases de risque R45, R49 ou R340 selon la Directive 1999/45/CE).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les substances chimiques utilisées dans les produits de préservation du bois ne sont pas classifiées toxiques pour la reproduction (avec phrases de risque R60 à R63).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les substances chimiques utilisées dans les produits de préservation du bois ne sont pas classifiées mutagènes (avec phrases de risque R40 et R 46).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les substances chimiques utilisées dans les produits de préservation du bois ne sont pas classifiées allergéniques par inhalation (avec phrase de risque R42).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les substances chimiques destinées à la préservation du bois qui ne sont pas des biocides, ne sont pas classifiées écotoxiques(avec phrases de risque R50, R53, R50/53, R51/53 ou R52/53).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les substances chimiques destinées à la préservation du bois qui ne sont pas des biocides, ne sont pas classifiées toxiques(avec phrases de risque R23 à R28).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme

- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Aucune substance chimique utilisée dans les produits de préservation du bois n'est à base d'arsenic, de chrome ou de composés organo-stanniques.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les substances chimiques utilisées dans les produits de préservation du bois ne contiennent pas de composés organiques halogéné, de phtalates, d'aziridine et polyaziridines ni de créosote.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les substances actives, les pigments et les additifs des produits de préservation du bois ne sont pas basés sur l'arsenic, le plomb, le bore, l'étain, le cadmium, le cuivre, le chrome VI ou le mercure.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Les produits de préservation du bois contiennent un maximum de 5% en poids de solvants organiques. Un solvant comprenant un monomère qui se polymérise dans le bois, et n'est pas dégagé, est acceptable si au moins 95% du solvant organique se polymérisent dans le bois. La teneur en composés aromatiques du solvant est de 5% en poids maximum.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Les produits destinés au traitement de surface du bois (peinture-émail, revêtement ou résine synthétique) contiennent au maximum 25 mg/kg en cuivre, 50 mg/kg en plomb et en zinc, et pas de cadmium détectable.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : Les auxiliaires, les colorants et les pigments ne peuvent pas contenir du plomb et du cadmium détectable, sauf si le plastique utilisé à été recyclé; dans ce cas, la teneur en plomb ne peut pas dépasser 90 mg/kg, et celle en cadmium 75 mg/kg.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : Aucun retardateur de flamme organique halogéné n'est ajouté aux plastiques.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Spécification 19 : Tous les éléments en plastique de plus de 50 g sont marqués, en vue du recyclage, conformément à la norme ISO 11469 ou une norme équivalente ; ils ne contiennent aucun additif pouvant entraver leur recyclage.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.20 : Spécification 20 : La teneur en composés organiques volatils dans les revêtements et les émaux destinés au traitement des métaux ne dépasse pas 15% en poids.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.21 : Spécification 21 : Les produits utilisés pour le traitement de surface des métaux ne contiennent pas de (composés de) chrome VI, sauf si ce traitement est nécessaire à cause d'une portée physique importante ou dans le cas d'éléments qui requièrent des raccords particulièrement étanches (ex. pistons, pieds de table et de chaise).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.22 : Spécification 22 : L'emballage ne contient pas de plastiques chlorés.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.23 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits ne répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe une spécification optionnelle susceptible d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à cette spécification supplémentaire ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je en sais pas
si le produit comprend plus de 10% de bois, un minimum de 60% du bois massif ou de produits basés sur du bois massif proviendra de forêts gérées de				

manière durable (ceci peut être attesté par un certificat FSC, PEFC ou équivalent).				
---	--	--	--	--

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 47 : CAHIERS ET CARNETS BROCHES

Question 1 : Il existe, pour les cahiers et carnets brochés, quatre labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Milieukeur, NF Environnement et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de cahiers et carnets brochés contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les fibres peuvent être constituées de fibres de bois, de fibres recyclées provenant de papier récupéré ou d'autres fibres cellulosiques, à l'exception de fibres provenant de cassés de fabrication

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les matières premières fibreuses proviennent de forêts gérées de manière durable (des certificats FSC, PEFC ou autres certificats équivalents peuvent être utilisés comme élément probant)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les pigments ou teintures à bases de plomb ne doivent pas être utilisés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les pigments ou teintures à base de chrome hexavalent ne doivent pas être utilisés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les colorants directs et les pigments contiennent au maximum 100 ppm de plomb

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les colorants directs et les pigments contiennent au maximum 100 ppm de chrome

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Les colorants directs contiennent au maximum 4 ppm de mercure; pour les pigments, la limite est de 25 ppm de mercure

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les colorants directs contiennent au maximum 20 ppm de cadmium; pour les pigments, la limite est de 50 ppm de cadmium

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Le gaz chloré n'est pas utilisé comme agent de blanchiment

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les fibres de papier comprennent 95% de papiers de récupération recyclés				
au moins 65% des fibres recyclées proviennent de papiers de récupération des catégories 1, 2 (exceptée 2.091), 4 (exceptées 4.01 et 4.07) et 5				
si l'utilisation des catégories 2.05 et 2.06 ne peut être évitée, la concentration de papier autocopiant dans celles-ci ne peut excéder 4%				
les formulations colorantes ne peuvent pas être nocives, toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques ni entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50 à R53)				
à aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement ne peut être attribuée une ou plusieurs des phrases de risque R40, R43, R45, R46, R49, R60, R61, R62, R63 ou R68				
les encres ne peuvent pas être classifiées nocives pour l'environnement (symbole N)				
les colles utilisées pour la production du cahier doivent être à base d'eau, d'origine animale, thermofusibles ou polyuréthanes				
des colles à base de solvants (COV > 15%) ne sont pas autorisées				
le revêtement doit être réalisé avec des colles qui répondent aux mêmes critères				
les colles, résines et revêtements ne sont pas classifiés nocifs pour l'environnement (symbole N)				
le cahier est constitué d'un matériau et entièrement				

recyclable				
au moins 80% des fibres des emballages se composent de matériaux recyclés				
le PV(D)C n'est pas utilisé dans les emballages				
pour les emballages en papier, le gaz chloré n'est pas autorisé pour le blanchiment				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 48 : PAPIER À COPIER ET PAPIER GRAPHIQUE

Question 1 : Il existe, pour le papier à copier et le papier graphique, quatre labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Blaue Engel, Nordic Swan, EU Ecolabel, Milieukeur et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de papier à copier et de papier graphique contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Les fibres peuvent être constituées de fibres de bois, de fibres provenant de papier récupéré ou d'autres fibres cellulosiques, à l'exception de fibres provenant de cassés de fabrication

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les matières premières fibreuses proviennent de forêts gérées de manière durable (des certificats FSC, PEFC au autres certificats équivalents peuvent être utilisés comme élément probant)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Les colorants directs et les pigments contiennent au maximum 100 ppm de plomb

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Les colorants directs et les pigments contiennent au maximum 100 ppm de chrome

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les colorants directs contiennent au maximum 4 ppm de mercure; pour les pigments, la limite est de 25 ppm de mercure

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme

- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Les colorants directs contiennent au maximum 20 ppm de cadmium; pour les pigments, la limite est de 50 ppm de cadmium

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Le gaz chloré n'est pas utilisé comme agent de blanchiment

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Les colorants et les pigments ne comprennent pas de métaux lourds, d'aluminium, de plomb, de chrome hexavalent ou du cuivre, à l'exception de pigments à base de phtalocyanine de cuivre

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Les colorants ou agents de blanchiment optiques ne sont pas classifiés écologiquement nocifs, ne sont pas nocifs, toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques, et ne peuvent pas entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50 à R53)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Des substances qui, en se dégradant, produisent de l'alkylphénol ne doivent pas être ajoutées aux produits de nettoyage et de désencrage, aux agents antimousse, aux dispersants ni aux couches

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : La quantité totale de monomères résiduels auxquels sont ou peuvent être attribuées les phrases de risque R45, R46, R49, R50/53, R51/53, R52/53, R60 ou R61, est inférieure à 100 ppm, à l'exception d'acrylamide, dont la concentration ne peut pas dépasser les 1000 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Les agents tensio-actifs sont soit facilement biodégradables, soit biodégradables à terme

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les biocides et agents biostatiques utilisés pour lutter contre les organismes responsables de la formation de dépôts visqueux ne sont pas susceptibles de bioaccumulation

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Ne doit être utilisé aucun colorant azoïque susceptible de libérer une amine aromatique reprise dans la Directive 2002/61/CE

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps

- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
les fibres de bois vierges doivent provenir de forêts gérées de manière durable				
les fibres de papier comprennent 100% de papiers de récupération recyclés				
dans les formulations colorantes, la concentration de substances nocives, toxiques ou très toxiques pour les organismes aquatiques ou pouvant entraîner des effets néfastes à long term pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50 à R53) ne peut pas dépasser 2% en poids				
les colorants ou pigments à base de métaux lourds, de cadmium, de mercure ou de nickel, sont interdits				
aucun agent de blanchiment optique n'est ajouté				
le traitement de papiers de récupération se fera sans l'utilisation d'agents de blanchiment halogénés				
le traitement de papiers de récupération se fera sans l'utilisation d'EDTA ou de DTPA				
à aucun colorant, agent d'apprêt, auxiliaire ou matériau de revêtement ne peut être attribuée une ou plusieurs des phrases de risque R40, R43, R45, R46, R49, R60, R61, R62, R63 ou R68				
au moins 80% des fibres des emballages se composent de matériaux recyclés				

le PV(D)C n'est pas utilisé dans les emballages				
pour les emballages en papier, le gaz chloré n'est pas autorisé pour le blanchiment				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 49 : SHAMPOINGS, APRES-SHAMPINGS, GELS DOUCHE ET SAVONS LIQUIDES ET SOLIDES

Question 1 : Pour les shampoings, les après-shampoings, les gels douche et les savons liquides et solides, il existe trois labels qui garantissent que les produits utilisés répondent à une série de spécifications leur permettant de mériter la qualification d'"écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan, EU Ecolabel et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez préciser si vous connaissez ces labels et s'ils sont déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels mentionnés dans la question 1 sont attribués si vos produits ou procédés répondent intégralement aux spécifications ; il est évidemment possible que vous respectez seulement partiellement ces spécifications. Pourriez-vous préciser dans quelle mesure c'est le cas pour chacune des spécifications minimales ci-après ?

Spécification 1 : Aucun ingrédient ne doit être classé en tant que substance cancérigène (Carc), mutagène (Mut) ou toxique pour la reproduction (Rep).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les ingrédients suivants ne peuvent entrer dans la composition du produit que ce soit en tant que tels ou en tant que constituants d'une préparation entrant dans cette composition : dérivés

d'alkylphénol (par ex. APEO), acide nitrilo-triacétique (NTA), acide borique, borates et perborates, musc-xylène en musc-cétone. L'ajout d'acide éthylène-diamine-tétraacétique (EDTA) et de ses sels ainsi que de phosphonates n'est autorisé que dans les savons liquides et à concurrence de 0,6 mg/g de contenu actif (CA) au maximum (CA = le poids total des ingrédients organiques du produit, à l'exception des agents abrasifs dans les savons de nettoyage des mains).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Tout agent tensioactif doit être facilement biodégradable.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : La teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) non facilement biodégradables ou dont la biodégradabilité aérobique n'a pas été testée ne doit pas dépasser 30 mg/g CA pour les shampoings, les produits de douche et les savons liquides.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : La teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) non facilement biodégradables ou dont la biodégradabilité aérobique n'a pas été testée ne doit pas dépasser 15 mg/g CA pour les savons solides.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) non facilement biodégradables ou dont la biodégradabilité aérobique n'a pas été testée ne doit pas dépasser 50 mg/g CA pour les après-shampoings.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : La teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, et dont la plus faible valeur de toxicité aiguë CE50 et CL50 est inférieure à 100 mg/l (cf. R52 dans la Directive 67/548/CEE), ne doit pas dépasser 25 mg/g CA pour les shampoings, les produits de douche et les savons liquides.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : La teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobie n'a pas été testée, et dont la plus faible valeur de toxicité aiguë CE50 et CL50 est inférieure à 100 mg/l (cf. R52 dans la Directive 67/548/CEE), ne doit pas dépasser 15 mg/g CA pour les savons solides.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : La teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobie n'a pas été testée, et dont la plus faible valeur de toxicité aiguë CE50 et CL50 est inférieure à 100 mg/l (cf. R52 dans la Directive 67/538/CEE), ne doit pas dépasser 50 mg/g CA pour les après-shampoings.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Les parfums utilisés doivent être conformes aux directives de la International Fragrance Association (IFRA).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Les substances parfumées pouvant entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43) sont autorisées à concurrence de 100 ppm maximum.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Les teintures organiques ou agents colorants ne doivent pas être bioaccumulables.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les conservateurs ne doivent pas libérer de substances classifiées en tant que cancérigènes (Carc).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les conservateurs ne doivent pas libérer de substances classifiées en tant que mutagènes (Mut).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Les conservateurs ne doivent pas libérer de substances classifiées en tant que toxiques pour la reproduction (Rep).

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Spécification 16 : Les conservateurs doivent être conformes à la directive sur les cosmétiques.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.17 : Spécification 17 : L'utilisation de conservateurs à d'autres fins que la conservation n'est pas autorisée.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.18 : Spécification 18 : Les conservateurs utilisés dans le produit ou ses matières premières/ingrédients ne doivent pas être bioaccumulables.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.19 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits ne répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de produits de votre assortiment shampoings, après-shampoings, les gels douches et les savons liquides et solides. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
la teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, ne doit pas dépasser 15 mg/g CA pour les shampoings, les produits de douche et les savons liquides				
la teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, ne doit pas dépasser 10 mg/g CA pour les savons solides				
la teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, ne doit pas dépasser 30 mg/g CA pour les après-shampoings				
la teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, ne doit pas dépasser 15 mg/g CA pour les shampoings, les gels douche et les savons liquides				
la teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, ne doit pas dépasser 10 mg/g CA pour les savons solides				
la teneur en ingrédients (autres que les agents tensioactifs) qui ne sont pas dégradables en anaérobiose ou dont la biodégradabilité anaérobique n'a pas été testée, ne doit pas dépasser 30 mg/g CA pour les après-shampoings				
aucune expérimentation sur des animaux n'est exécutée pour la production des shampoings, des après-shampoings,				

dès douches gels et des savons liquides et solides				
--	--	--	--	--

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 51 : NETTOYANTS UNIVERSELS

Question 1 : Il existe, pour les nettoyeurs universels, trois labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels Nordic Swan, EU Ecolabel et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de chiffons et torchons microfibre contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Le produit ne doit comprendre aucun ingrédient (excepté pour les biocides) représentant plus de 0,01% en poids du produit final, qui dégage un gaz toxique au contact d'un acide (phrase de risque R31), excepté pour les nettoyeurs pour sanitaires ou pour vitres

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le produit ne doit comprendre aucun ingrédient (excepté pour les biocides) représentant plus de 0,01% en poids du produit final, qui peut être cancérigènes (phrases de risque R40, R45 ou R49)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Le produit ne doit comprendre aucun ingrédient (excepté pour les biocides) représentant plus de 0,1% en poids du produit final, qui peut être sensibilisant (phrases de risque R42 ou R43)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Le produit ne doit comprendre aucun ingrédient (excepté pour les biocides) représentant plus de 0,01% en poids du produit final, qui peut être toxique pour la reproduction ou avoir des effets (phrases de risque R46, R60, R61, R62, R63 ou R68)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Le produit ne doit comprendre aucun ingrédient (excepté pour les biocides) représentant plus de 0,01% en poids du produit final, qui peut être nocif, toxique ou très toxique pour les

organismes aquatiques ou entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50, R51, R52 en/of R53)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : La teneur en biocides (sauf s'ils sont utilisés à des fins de conservation) doit être inférieure à 0,02 g par litre d'eau de lavage

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Le produit ne contient pas d'alkylphénoléthoxylates (APEO) ni ses dérivés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Le produit ne contient pas d'éthylène-diamine-tétra-acétate (EDTA) ni ses sels

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Le produit ne contient pas d'acide nitrilo-triacétique (NTA)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : Le produit ne contient pas de nitromuscs ni de muscs polycycliques (par ex. musc xylène, musc ambrette, musc moscène, HHCB, AHTN, etc.)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : La quantité de phosphore est limitée à 0 pour les nettoyeurs pour vitres, à 1 g par 100 g pour les nettoyeurs pour sanitaires et à 0,02 g par litre d'eau de lavage pour les nettoyeurs universels

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Les agents tensioactifs doivent être "facilement dégradables" en aérobie et "dégradables" en anaérobie

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les directives de l'International Fragrance Association doivent être respectées si le produit contient du parfum

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Seuls des teintures ou agents colorants autorisés sont utilisés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Spécification 15 : Les biocides (très) toxiques pour les organismes aquatiques ou pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ne peuvent pas être présents, sauf s'ils ne sont pas potentiellement bioaccumulables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.16 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits ne répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
tous les produits sont fournis avec des instructions de dosage claires				
des vaporisateurs contenant des gaz propulseurs ne sont pas utilisés				
les différentes parties des emballages primaires doivent être facilement séparables				
tous les ingrédients sont biodégradables				
lors de la production des produits livrés il n'est pas procédé à des expérimentations sur des animaux				
le produit final ne doit pas être nocif pour l'environnement (risque N, avec phrases de risque R50, R51, R52, R53, R50/53, R51/53 ou R52/53)				
le produit final ne doit pas être toxique ou très toxique (risques T, Tx ou T+)				
le produit final ne doit pas être nocif pour la santé (risque Xn), sauf s'il s'agit de produits à usage professionnel dont l'emballage empêche tout contact entre le produit et l'utilisateur				
le produit final ne doit pas être localement irritant (Xi), mais il peut être irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau; les produits professionnels peuvent causer des lésions oculaires graves				
le produit final ne doit pas causer une sensibilisation par inhalation ou par contact avec la peau				
le produit final ne doit pas être corrosif (risque C), excepté pour les produits à usage professionnel ou les produits WC destinés aux consommateurs				
le produit final ne doit pas être cancérogène				

le produit final ne doit pas être mutagène (risque Mut)				
le produit final ne doit pas être reprotoxique (risque Rep)				
le produit final ne doit pas être explosif (risque E)				
le produit final ne doit pas être hautement ou extrêmement inflammable (risques F, Fx ou+)				
le produit final ne doit pas contenir plus de 0,01 % en poids de produits qui peuvent dégager un gaz toxique au contact d'un acide (phrase de risque R31), exceptés les nettoyeurs pour sanitaires et pour vitres				
le produit final ne doit pas contenir plus de 0,01 % en poids de produits qui peuvent poser un risque potentiel pour les bébés nourris au lait maternel (phrase de risque R64)				
le produit final ne doit pas contenir plus de 0,01 % en poids de produits qui peuvent être dangereux pour la couche d'ozone (phrase de risque R59)				
le produit ne peut pas contenir des composés réactifs ou organiques de chlore				
le produit ne peut pas contenir des alkyl-benzène-sulfonates à chaîne linéaire (LAS)				
le produit ne peut pas contenir des nanoparticules d'argent				
le produit ne peut pas contenir des substances considérées comme des perturbateurs endocriniens (potentiels)				
le produit ne peut pas contenir des substances perfluorées ni des substances alkylées polyperfluorées				
le produit ne peut pas contenir du méthyldibromoglutaronitrile (MG)				
les enzymes ne doivent pas être présents dans les produits aérosols; dans les autres, les enzymes doivent être présents sous forme liquide ou de granulé qui ne libèrent pas de poussière				
le produit ne doit pas contenir plus de 10% en poids de produits organiques volatiles avec un point d'ébullition < 150 °C				
le produit ne doit comprendre aucun ingrédient (excepté pour les biocides) représentant plus de 0,01% en poids du produit final, qui peut être dangereux pour la couche ozone				

(phrase de risque R59)				
------------------------	--	--	--	--

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 53 : CHIFFONS ET TORCHONS MICROFIBRE

Question 1 : Il existe, pour les chiffons et torchons microfibre, un label qui garantit que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit du label Nordic Swan. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de chiffons et torchons microfibre contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Le produit ne contient pas de colorants comprenant des complexes métalliques, même pas dans les pièces qui ne sont pas en contact avec la surface de nettoyage

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le produit ne contient pas de 0,1% en poids de substances cancérigènes ou qui peuvent provoquer des altérations génétiques héréditaires (phrases de risque R40, R45, R46 ou R49)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Le produit ne contient pas plus de 0,1% en poids de substances qui posent ou peuvent poser un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant, d'altération de la fertilité ou d'effets irréversibles (phrases de risque R60, R61, R62, R63 ou R68)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Le taux de formaldéhyde libre ou hydrolysable ne dépasse pas 30 ppm

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Les éléments du torchons microfibre qui ne sont pas en contact avec la surface de nettoyage ne contiennent pas de composés halogénés comme le PVC

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 4 : Quelle est votre fonction ?

Question 5 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 54 : DÉTERGENTS POUR VAISSELLE À LA MAIN

Question 1 : Il existe, pour les détergents pour vaisselle à la main, trois labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif d' "écologique". Il s'agit des labels suivants : Nordic Swan, EU Ecolabel et Österreichisches Umweltzeichen. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Option de réponse

- déjà représenté dans notre assortiment
- seront représentés dans notre assortiment endéans les deux ans
- pas représentés dans notre assortiment et pas prévu à court terme

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux; il est cependant possible que votre assortiment de détergents pour vaisselle à la main contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins les critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt ?

Spécification 1 : Le produit ne contient pas plus de 0,01% en poids d'ingrédients cancérigènes (phrases de risque R40, R45 of R49)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Le produit ne peut pas contenir plus de 0,1% en poids d'ingrédients pouvant entraîner une sensibilisation par inhalation ou par contact avec la peau (phrases de risque R42 ou R43)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : Le produit ne peut pas contenir plus de 0,01% en poids de substances pouvant provoquer des altérations génétiques héréditaires, pouvant altérer la fertilité, posant ou pouvant poser un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant ou pour les bébés nourris au lait maternel, ou pouvant avoir des effets irréversibles (phrases de risque R46, R60, R61, R62, R63, R64 ou R68)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Spécification 4 : Une dose standardisée recommandée ne peut pas contenir plus de 0,2 mg d'ingrédients (très) toxiques pour les organismes aquatiques ou pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatiques (phrases de risque R50/53 ou R51/53)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.5 : Spécification 5 : Une dose standardisée recommandée ne peut pas contenir plus de 0,2 mg d'ingrédients dangereux pour la couche d'ozone (phrase de risque R59)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.6 : Spécification 6 : Le produit ne peut pas contenir des alkyl-phénol-éthoxylates (APEO) ni ses dérivés

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.7 : Spécification 7 : Le produit ne peut pas contenir de l'éthylène-diamine-tétra-acétate (EDTA) ni ses sels

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.8 : Spécification 8 : Le produit ne peut pas contenir de l'acide nitrilo-triacétique (NTA)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme

- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.9 : Spécification 9 : Le produit ne peut pas contenir des nitromuscs ni des muscs polycycliques comme par ex. musc xylène, musc ambrette, musc moscène, HHCB, AHTN, etc.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.10 : Spécification 10 : La concentration de biocides ne doit dépasser le maximum autorisé par la Directive 76/768/CEE

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.11 : Spécification 11 : Tous les agents tensioactifs doivent être facilement biodégradables

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.12 : Spécification 12 : Le produit final ne doit pas être classé nocif (Xn) ou corrosif (C)

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.13 : Spécification 13 : Les produits professionnels ne doivent pas contenir de parfums

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.14 : Spécification 14 : Les directives de l'International Fragrance Association doivent être respectées pour l'ajout de parfums

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.15 : Avez-vous un produit qui répond à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
le produit n'est pas classifié très toxique (Tx) ou toxique (T)				
le produit n'est pas classifié nocif pour l'environnement (N ou sans symbole)				
le produit n'est pas classifié posant un risque de lésions oculaires graves (Xi avec phrase de risque R41)				
le produit n'est pas classifié cancérigène (T/Xn)				
le produit n'est pas classifié mutagène (T/Xn)				
le produit n'est pas classifié irritant (Xn/Xi)				
le produit n'est pas classifié reprotoxique (T/Xn)				
le produit n'est pas classifié explosif (E), oxydant (O), extrêmement inflammable (Fx), hautement inflammable (F) ou inflammable (sans symbole)				
les biocides qui sont (très) toxiques pour les organismes aquatiques ou pouvant entraîner un risque d'effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50/53 et R51/53) ne peuvent pas être bioaccumulables				
les agents colorants doivent être autorisés par la Directive 76/768/CEE ou 94/36/CE et ne peuvent pas être (très) toxiques pour les organismes aquatiques ni entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (phrases de risque R50/53 et R51/53)				
tous les produits sont fournis avec des instructions de dosage claires				
les différentes parties des emballages primaires doivent être facilement séparables				
tous les ingrédients sont biodégradables				

lors de la production des produits livrés il n'est pas procédé à des expérimentations sur des animaux				
---	--	--	--	--

Question 4 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 57 : TEXTILES ET ACCESSOIRES D'HABILLEMENT

Question 1 : Il existe, pour les textiles et accessoires d'habillement, plusieurs labels qui garantissent que les produits ont été fabriqués dans des conditions durables. Ces labels concernent les aspects liés à la santé, l'environnement, les conditions sociales, etc. Veuillez indiquer pour chacun de ces labels s'ils vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Question	pas connu	<input type="checkbox"/> déjà représenté dans notre assortiment	sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans	pas encore représenté, et pas prévu à court terme	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
le label européen pour des produits écologiques					
le label Nordic pour les produits écologiques					
le label öko-tex-100 pour des produits sains					
un des labels européens pour des fibres naturelles provenant de culture biologique					
le label social belge, pour la production dans des conditions socialement acceptables					
la label de biogarantie (qui garantit plusieurs des aspects durables mentionnés ci-dessus)					
le label EKO Sustainable Textile (idem)					
le label Naturtextil (Best) (idem)					
le label Demeter (idem)					

Connaissez-vous éventuellement encore d'autres labels que ceux mentionnés ci-dessus ?

Option de réponse

Oui

Non

Veillez préciser le nom de ce(s) label(s)

Question 2 : Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 3 : Quelle est votre fonction ?

Question 4 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 73 : PEINTURES, VERNIS ET LASURES D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR

Question 1 : Ce questionnaire concerne les peintures, vernis et lasures d'intérieur et d'extérieur. Il existe quatre labels qui garantissent que les produits en question satisfont à une série de spécifications minimales leur permettant de mériter le qualificatif "d'écologique". Il s'agit des labels Blaue Engel, NF Environnement, EU Ecolabel et Nature Plus. Veuillez indiquer si un ou plusieurs de ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans votre assortiment.

Question	déjà représenté dans notre assortiment	sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans	pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme	je ne sais pas
Blaue Engel	0	0	0	0
NF Environnement	0	0	0	0
EU Ecolabel	0	0	0	0
Nature Plus	0	0	0	0

Il existe, pour les peintures, vernis et lasures d'extérieur un cinquième label. Il s'agit de Milieukeur. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans ce segment de votre assortiment.

Question	déjà représenté dans notre assortiment	sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans	pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme	je ne sais pas
Milieukeur	0	0	0	0

Il existe, pour les peintures d'intérieur pour maçonnerie, également un cinquième label. Il s'agit de Nordic Swan. Veuillez indiquer si ce label vous est connu et éventuellement déjà représenté dans ce segment de votre assortiment.

Question	déjà représenté dans notre assortiment	sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans	pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme	je ne sais pas
Nordic Swan	0	0	0	0

Il existe, pour les peintures, vernis et lasures d'intérieur, un cinquième et un sixième label. Il s'agit de Milieukeur et de Nordic Swan. Veuillez indiquer si ces labels vous sont connus et éventuellement déjà représentés dans ce segment de votre assortiment.

Question	déjà représenté dans notre assortiment	sera représenté dans notre assortiment endéans les deux ans	pas représenté dans notre assortiment et pas prévu à court terme	je ne sais pas
Milieukeur	0	0	0	0
Nordic Swan	0	0	0	0

Question 2.1 : Les labels précisés à la question 1 peuvent être attribués lorsqu'un produit ou procédé respecte des critères minimaux ; il est cependant possible que votre assortiment de peintures d'extérieur contienne des produits qui n'ont pas de label, mais qui respectent néanmoins des critères que nous détaillerons dans les questions suivantes. Savez-vous dans quelle mesure les produits de votre assortiment respectent déjà ces spécifications ou les respecteront bientôt?

Spécification 1 : Le produit n'est pas classé comme très toxique, toxique, cancérigène, toxique pour la reproduction ou mutagène conformément à la Directive 1999/45/CE.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.2 : Spécification 2 : Les ingrédients actifs utilisés comme agents de préservation et classés toxiques ou très toxiques peuvent être utilisés jusqu'à 0,1% en poids de la formulation totale de la peinture.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.3 : Spécification 3 : A l'exception de ce qui est mentionné à la question précédente, aucun des ingrédients ne doit être classé comme étant très toxique, toxique, cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2.4 : Avez-vous des peintures d'intérieur (pas pour maçonnerie) qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 2.5 : Avez-vous des peintures d'intérieur pour maçonnerie qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 2.6 : Avez-vous des peintures d'extérieur (pas pour maçonnerie) qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 2.7 : Avez-vous des peintures d'extérieur pour maçonnerie qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 2.8 : Avez-vous des vernis et lasures d'intérieur pour qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 2.9 : Avez-vous des vernis et lasures d'extérieur qui répondent à toutes ces spécifications en même temps ?

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment répond à toutes ces spécifications en même temps
- non, aucun de nos produits répond à toutes ces spécifications en même temps
- je ne sais pas

Question 3 : Outre les spécifications minimales abordées à la question 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment de peintures, de vernis et de lasures satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	non, aucun produit de notre assortiment n'y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	je ne sais pas
le produit ne doit pas être classé comme dangereux pour l'environnement, nocif, corrosif ou irritant conformément à la directive 1999/45/CE				
le produit ne doit pas être classé comme explosif, oxydant, facilement inflammable ou inflammable conformément à la directive 1999/45/CE				
les ingrédients actifs utilisés comme agents de préservation et classés comme nocifs pour l'environnement peuvent être utilisés à concurrence de 0,1% en poids de la formulation totale de la peinture				
le produit ne peut contenir des solvants classés nocifs pour l'environnement				
les alkylphénoléthoxylates (APEO) ne doivent pas être utilisés				
le produit ne peut pas contenir les éthers de glycol suivants : DEGME, EGDME, DEGEE, DEGDME, TEGME, TEGDME en EGBE				
le produit ne contient aucun biocide excepté des microbiocides utilisés comme agents de préservation pour le pot				

Question 4 : Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 5 : Quelle est votre fonction ?

Question 6 : Quelle est votre adresse électronique ?

FICHE 77 : COLLECTE DE DECHETS

Question 1 : Savez-vous si votre entreprise peut respecter les spécifications suivantes pour la collecte de déchets :

Spécification 1 : Les moteurs des véhicules utilisés sont conformes à la norme Euro IV

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 2 : Spécification 2 : Les véhicules utilisés peuvent utiliser des énergies renouvelables (biocarburants, électricité verte ou hydrogène de sources d'énergie renouvelables)

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 3 : Spécification 3 : L'émission sonore moyenne des véhicules utilisés est inférieure à 102 dB(A)

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 4 : Spécification 4 : Les conducteurs des véhicules impliqués sont régulièrement formés à la conduite écologique dans un établissement reconnu

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 5 : Spécification 5 : Les véhicules utilisent des huiles lubrifiantes à faible viscosité (catégories SAE-0W30, SAE-5W30 ou équivalent) ou des huiles avec au moins 25% d'huiles régénérées

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 6 : Spécification 6 : Les pneus utilisés ont une résistance de roulement limitée à 0,60% pour les roues libres ou à 0,70% pour les roues motrices

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 7 : Spécification 7 : Les pneus utilisés ne contiennent pas de produits nuisibles à la santé ou à l'environnement (cf. les phrases de risque de la Directive 67/548/CEE)

Option de réponse

je souhaite avoir plus de renseignements avant de répondre

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 8 : Spécification 8 : Les émissions de polluants par des véhicules ayant une puissance du moteur entre 130 et 560 kW sont limitées à 3 g CO par kWh, 4 g d'hydrocarbures + NOx par kWh, et à 0,2 g de particules par kWh

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 9 : Spécification 9 : Les émissions de polluants par des véhicules ayant une puissance du moteur entre 70 et 130 kW sont limitées à 5 g CO par kWh, 4 g d'hydrocarbures + NOx par kWh, et à 0,3 g de particules par kWh

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 10 : Spécification 10 : Les émissions de polluants par des véhicules ayant une puissance du moteur entre 37 et 75 kW sont limitées à 5 g CO par kWh, 4,7 g d'hydrocarbures + NOx par kWh, et à 0,4 g de particules par kWh

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 11 : Spécification 11 : Les émissions de polluants par des véhicules ayant une puissance du moteur entre 19 et 37 kW sont limitées à 5,5 g CO par kWh, 7,5 g d'hydrocarbures + NOx par kWh, et à 0,6 g de particules par kWh

Option de réponse

- spécification intégralement satisfaite
- spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans
- spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir
- nous ne pouvons y satisfaire
- je ne sais pas

Question 12 : Outre les spécifications minimales abordées dans les question précédentes, il existe des spécifications optionnelles complémentaires pouvant améliorer davantage le caractère écologique de la collecte de déchets. Savez-vous dans quelle mesure votre entreprise peut y satisfaire ?

Question	<input type="checkbox"/> spécification intégralement satisfaite	<input type="checkbox"/> spécification partiellement satisfaite, mais nous prévoyons d'y satisfaire intégralement dans deux ans	<input type="checkbox"/> spécification partiellement satisfaite, et ne nous prévoyons pas d'évolution dans les deux années à venir	<input type="checkbox"/> nous ne pouvons y satisfaire	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
les émissions de gaz d'échappement respectent la norme Euro V					
les émissions de gaz d'échappement respectent la norme Euro VI					
les véhicules sont équipés d'un système de contrôle de la pression des pneus					
votre entreprise fournit régulièrement, et au moins une fois par an, une liste avec les quantités consommées des différents carburants ainsi que des émissions CO2 correspondantes					

Question 13 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 14 : Quelle est votre fonction ?

Question 15 : Quelle est votre adresse électronique (pour une éventuelle prise de contact ultérieure) ?

FICHE 78 : VÉHICULES

Question 1 : Savez-vous si vous pouvez offrir des véhicules qui respectent les spécifications suivantes

Spécification 1 : Des breaks de la classe "grandes routières & véhicules de standing à caractère représentatif" à l'essence ou au flexyfuel avec un écoscore d'au moins 60

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 2 : Spécification 2 : Des breaks de la classe "grandes routières et véhicules de standing à caractère représentatif" au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au minimum 62

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 3 : Spécification 3 : Des monovolumes de la classe "grandes berlines et véhicules de standing à caractère représentatif" à l'essence ou au flexyfuel avec un écoscore d'au minimum 55

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme

- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 4 : Spécification 4 : Des monovolumes de la classe "grandes routières et véhicules de standing à caractère représentatif" au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au moins 58

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 5 : Spécification 5 : Des berlines et autres véhicules de la classe "grandes routières et véhicules de standing à caractère représentatif" à l'essence ou au flexyfuel avec un écoscore d'au moins 62

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 6 : Spécification 6 : Des berlines et autres véhicules de la classe "grandes routières et véhicules de standing à caractère représentatif" au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au moins 65

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 7 : Spécification 7 : Des breaks et des monovolumes de la classe "routières" à l'essence ou au flexyfuel avec un écoscore d'au moins 60

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 8 : Spécification 8 : Des breaks et des monovolumes de la classe "routières" au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au moins 60

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 9 : Spécification 9 : Des berlines et autres véhicules de la classe "routières" à l'essence ou au flexyfuel avec un écoscore d'au moins 65

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 10 : Spécification 10 : Des berlines et autres véhicules de la classe "routières" au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au moins 67

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 11 : Spécification 11 : Des breaks et monovolumes de la classe "citadines et compactes" a l'essence, au flexyfuel, au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au moins 65

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 12 : Spécification 12 : Des berlines et autres véhicules de la classe "citadines et compactes" à l'essence, au flexyfuel ou au gaz avec un écoscore d'au moins 65

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 13 : Spécification 13 : Des berlines et autres véhicules de la classe "citadines et compactes" au diesel ou au gaz avec un écoscore d'au minimum 68

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans

je ne sais pas

Question 14 : Spécification 14 : L'émission de microparticules de véhicules au diesel ne peut dépasser 5 mg/km

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 15 : Spécification 15 : Les véhicules doivent observer la norme EURO

Option de réponse

- oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait
- non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme
- non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans
- je ne sais pas

Question 16 : Outre les spécifications minimales abordées ci-dessus 2, il existe des spécifications optionnelles susceptibles d'améliorer davantage le caractère écologique de vos produits. Savez-vous dans quelle mesure votre assortiment satisfait à ces spécifications supplémentaires ?

Question	<input type="checkbox"/> oui, au moins un produit de notre assortiment y satisfait	<input type="checkbox"/> non, aucun produit de notre assortiment y satisfait, et ce n'est pas prévu à court terme	<input type="checkbox"/> non, mais nous prévoyons de pouvoir y satisfaire endéans les deux ans	<input type="checkbox"/> je ne sais pas
les émissions sonores sont inférieures à celles définies par la loi				
le véhicule est équipé d'un indicateur de changement de vitesse				
le véhicule est équipé d'un système de contrôle de la				

pression des pneus				
le potentiel de réchauffement de la planète des gaz à effet de serre du système de climatisation est inférieur à 150; s'il est supérieur, le taux de fuite du système de climatisation ne dépasse pas 40 g par an pour des évaporateurs simple effet, et 60 g par an pour des évaporateurs double effet				

Question 17 : Avez-vous des remarques ou suggestions concernant (cette enquête sur) des produits ou procédés durables dans votre secteur d'activité ?

Question 18 : Quelle est votre fonction ?

Question 19 : Quelle est votre adresse électronique ?